

Conseil communal du 8 mars 2021

**Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.**

**Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.**

Approuvé : 0

Contre : X

Abstention : /

**Séance retransmise et enregistrée via WebTV :
<https://www.youtube.com/watch?v=xZed5hXkbGU>**

**8 mars : Journée internationale de Droits de la Femme.
A cette occasion, j'ai proposé au Président du Conseil de céder
exceptionnellement sa place à une femme, afin de concrétiser symboliquement
cette journée.
Offre déclinée.**

REFUSÉE

X- Point 5 : (Assemblée Générale extraordinaire du 30 mars 2021)- **Voté contre – Motif : **VIVALIA, mauvaise gouvernance et accord entre amis.****

REFUSÉ

Le nouveau modèle de gouvernance de Vivalia, décidé lors du Conseil d'Administration du 21 février 2021, pose des problèmes de légalité. Notamment :

- la **création d'un poste** de Conseiller stratégique, puis **désignation sans recours à un appel à candidatures** conforme au statut administratif de l'intercommunale);
- lui octroyant ainsi de facto une **augmentation barémique d'environ 40 %**, sans respecter les barèmes GGB – Règlement Général des Barèmes , accentuant l'écart salarial entre les fonctions dirigeantes et du personnel soignant;
- **trop de responsabilité** pour un seul homme, et **conflit de fonctions**. Pour information, le conseiller stratégique définit les objectifs stratégiques et ensuite, il en contrôle le suivi de par sa fonction d'audit. Il sera donc à la fois celui qui **conseille et qui contrôle ce qu'il aura lui-même conseillé**.

Pour ces raisons, en ma qualité de Conseiller communal, j'ai interpellé la tutelle.

J'ai demandé, en toute logique, au Conseil communal :

- 1.de demander à VIVALIA de **revoir sa décision** du 11 février 2021 relative à l'augmentation des **rémunérations** du Directeur général et du futur Conseiller stratégique ;

2. de demander à Vivalia de solliciter une **étude indépendante sur le besoin de créer la fonction de Conseiller stratégique** dans l'organigramme de Vivalia ;

3. en cas de mise en place d'un poste de Conseiller stratégique dans l'organigramme de Vivalia, de pourvoir à ce poste via une **procédure de recrutement/promotion** en bonne et due forme avec un appel à candidatures conforme au statut administratif de l'intercommunale et la Constitution belge.

Par ailleurs, je me vois obligé de voter contre la modification des statuts organisant cette mauvaise gouvernance, et espère que vous me suivrez dans cette position.

Réaction du Collège :

- pour avoir des dirigeants compétents, il faut leur offrir un salaire attrayant ;
- Ecolo est toujours « contre » (faux : nous sommes la seule voix alternative et exerçons notre travail de contrôle démocratique) ;
- le directeur actuel est nommé (sous-entendu:il fallait lui trouver un autre poste dans l'institution ou payer des frais de licenciement).

Mais aucun mot sur l'illégalité de la procédure. A suivre...

O - Point 6 : Régie ADL : Rapport d'activités 2020) Voté Pour, malgré des Chèques-commerce inefficaces

APPROUVÉ

Bravo à l'ADL pour la clarté du rapport d'activités, et pour le travail réalisé en faveur de la dynamisation de l'activité économique de notre commune.

La lecture du rapport d'activité m'a obligé à m'arrêter sur l'activité consacrée aux « Chèques-commerce ».

Constats :

- montant de 14.000€ (somme lilliput)
- uniquement deux émetteurs : la commune et...moi-même (pour 1/14.000)
- ces chèques ne tournent pas ensuite dans les autres commerces : ils reviennent directement pour remboursement à l'ADL ou la commune. Affirmation que nous ne sommes pas en présence d'une « monnaie locale » ;
- dépensés, pour 70 %, dans les grandes surfaces.

Question à l'Échevine Balthazard : pourquoi la commune a-t-elle instauré les Chèques commerce ?

Proposition : négocier avec les grandes surfaces leur accord pour limiter les quelques malheureux chèques commerce aux seuls petits magasins.

Réaction du Collège :

- Chèque commerce créé dans l'esprit de la Prime de naissance (donc, pas dans un esprit de dynamisation économique, mais uniquement de dépenses locale) ;
- Proposition non retenue car discriminatoire...à l'égard des grandes surfaces.
- L'échevine Balthazard est aussi émettrice à titre personnel.

En conclusion : les chèques commerces soutiennent les grandes surfaces.

O - Point 7 : Aide à l'exploitation (location/acquisition) de cellules commerciales vides pour des porteurs de projets encadrés. - **Voté Pour**
Attention à ne pas adapter les règlements pour satisfaire des demandes particulières.

APPROUVÉ

Il s'agit d'une aide financière de 2.500 € pour la location ou le remboursement d'emprunt la 1ère année.

Accord sur les changements, essentiellement centrés sur l'ajout de l'aide en cas d'emprunt.

Question : cette adaptation est-elle due à un cas récent d'achat de bâtiment pour permettre à un demandeur d'obtenir la prime ? (car il est trop facile d'adapter les règlements suite à un cas ponctuel rencontré).

Réaction du Collège : non. Dont acte.(A suivre)

Soutien à une proposition de Commune Passion pour élargir les bénéficiaires de la prime aux professions libérales.

J'ai proposé que cette aide soit limitée à la période de début de carrière, lors de la première installation.

O - Point 9 : Maison du Tourisme Famenne Ardenne. Subsidés 2019 et 2020. Paiements complémentaires. - **Voté Pour.**

APPROUVÉ

Erreur de la commune, qui n'a pas tenu compte d'un tableau d'évolution progressive de l'intervention communale adoptée en 2017 par la Maison du Tourisme. Pour information, voici l'évolution « arrondie » des subventions sur les 4 dernières années :
- 2017 = 12.400€ - 2018 = 25.000€ - 2019 = 37.000€ - 2020 = 37.000€ - 2021 : 37.000€.

Aide définitivement plafonnée, à politique constante.

O - Point 11 : Etude Plan Qualité Tourisme. C.I.T.W.+ / Idelux Projets Publics : mission. - Voté Pour, à condition que mes remarques soient intégrées.

APPROUVÉ

La position d'Ecolo à l'égard du développement de l'économie et de l'emploi dans la commune = assurer une diversification des activités, et éviter le « tout au tourisme », ce dernier secteur offrant les plus **basses rémunérations et des dommages collatéraux**.

Par ailleurs, pour tous les dirigeants éclairés, publics et privés le disent, y compris le PDG de Danone qui vient d'être remercié, la **priorité** dit absolument être donnée au **développement durable**, et à la protection de notre biodiversité, et freiner le changement climatique.

Nous **saluons** le fait que la commune entame une **réflexion prospective : l'avenir doit se préparer**.

Ecolo demande d'intégrer dans les objectifs de la convention les éléments manquants, à savoir :

- donner priorité à la Qualité sur la Quantité (= le Tourisme de masse);
- remplacer les mots « soutenir le tourisme de séjour » (qui, dans le langage économique, veut dire « développer ») par « maîtriser le tourisme de séjour, » dans l'esprit de notre règlement sur les hébergements touristiques, sensé limiter le développement de gîtes et chambres d'hôtes ;
- inscrire clairement une volonté de développer un Tourisme Durable, accepté par la population (*axé sur les produits locaux, mettant tout en œuvre pour limiter l'usage de la voiture par une politique audacieuse de mobilité, limiter la dimension des événements déjà existants, respectueux des habitants tout en envisageant une implication des institutions locales afin d'éviter des événements « importés », etc*) ;
- prévoir une démarche participative obligatoire , et non pas facultative ;
- tenir au courant la population de l'évolution et des conclusions de l'étude.

Aussi, je formule le souhait d'adapter la convention selon les suggestions formulées.

Réaction du Collège : accord pour intégrer mes remarques à adresser au Directeur général. Le développement « harmonieux » du tourisme rencontre une partie des demandes (reprises en rouge et en italique dans le texte - Affirmation à retenir)

- Points 14 et 15 : CCATM – Reportés car problèmes de composition.

O - Point 18 : et 19 : extension des réserves naturelles à la demande de Natagora. - **Voté Pour**

APPROUVÉ

Pas d'intervention de ma part, mais Ecolo salue ici les efforts de la commune en matière de réserve naturelle. Et encourage à poursuivre en ce sens.

Réaction du Collège : Freddy Paquet fait une intervention en ciblant les **réserves naturelles, lieux de refuge pour le gibier, sources de dégâts pour les agriculteurs.**

Je lui ai précisé qu'il se trompait de cible. Et qu'un débat sur les modes de pratique de la chasse (nourrissage, lâcher de gibier, etc.) devrait être abordé en Conseil lors des renouvellements des baux de chasse.

Décision reportée - Point 20A : Motion financement des bâtiments scolaires. Affectation des moyens financiers de la Communauté française. Amendement Ecolo -

La position d'ECOLO est simple et claire : soutien total à l'enseignement officiel communal.

Au-delà des finalités de ces investissements, l'équilibre entre les réseaux dans la répartition globale des moyens dégagés est essentielle pour Ecolo, comme nous avons pu le démontrer lorsque nous avons exercé la compétence des bâtiments scolaires.

La rénovation des infrastructures scolaires doit répondre à un impératif d'équité au regard des besoins. Pour Ecolo, la qualité de vie des élèves, des enseignants et des directions d'école n'a pas plus ou moins de valeur selon le réseau dont l'école ressort. Cette préoccupation vaut également sur la question des moyens de fonctionnement.

De manière concrète :

- Ecolo agira, en ce compris au sein du gouvernement de Fédération Wallonie-Bruxelles, pour qu'on ne limite pas l'effort d'investissements aux montants débloqués dans le cadre du Plan de relance européen ;
- se battra pour que cette enveloppe complémentaire soit la plus substantielle possible afin d'être à la hauteur des enjeux, notamment en matière de rénovation des bâtiments scolaires communaux ;
- mobilisera les moyens de cette enveloppe afin de viser une répartition équilibrée entre les réseaux des moyens totaux alloués à la rénovation des bâtiments scolaires communaux.

J'ai proposé l'amendement suivant, sous forme d'ajout à la proposition de motion :

« - d'appeler le Gouvernement de la Communauté française à ne pas limiter l'effort d'investissement dans les bâtiments scolaires aux montants débloqués dans le cadre du Plan de relance européen ;
- de préparer le cadastre des besoins pour la rénovation des infrastructures scolaires communales ;
- de s'engager à tout mettre en œuvre pour que, le cas échéant, les dossiers communaux qui seront déposés répondent strictement aux impératifs techniques et temporels exigés par le Plan de relance européen ;»

Réaction du Collège : les amendements des groupes Ecolo et Commune Passion seront intégrés dans un nouveau texte qui sera préparé par le Directeur général pour le prochain Conseil communal.

Remarque :

- Proportion Enseignement officiel/ Enseignement libre = 50 % des élèves.

Points 21 à 24 – Nominations diverses - Reportés

Eric Jurdant
Conseiller communal Ecolo.